

*Au directeur de l'information et aux journalistes affectés aux travaux parlementaires de l'Assemblée nationale et au secteur énergétique.*

### **Pétition et contradictions de Costco**

Montréal, le 7 avril 2005 En déposant la pétition signée dans ses magasins entrepôts, les représentants de Costco reprennent à nouveau ce que La Presse nous apprenait il y a quelques mois : Costco souhaite un changement à la Loi sur la Régie de l'énergie; elle pourrait ainsi mettre en application « son projet de doter d'une station-service chacun de ses 15 entrepôts au Québec », précisait l'article publié dans la Presse du 8 juin 2004.

« Pareil argument contient une contradiction fondamentale que nous ne pouvons passer sous silence. » a soutenu Sonia Marcotte, économiste et Présidente directrice générale de l'Association Québécoise des Indépendants du Pétrole. « En effet, puisque l'Ontario ne dispose pas d'une Loi de même nature que celle du Québec, comment expliquer que Costco n'ait pas choisi d'y doter un seul de ses 22 entrepôts de poste d'essence? De plus, comment Costco peut-elle expliquer que le dernier entrepôt ontarien inauguré en février 2004 ne soit pas non plus doté d'un poste d'essence? Serait-ce que Costco juge ces projets non rentables, contrairement à ce qu'elle laisse entendre dans l'article de La Presse du 8 juin dernier? », a poursuivi madame Marcotte.

Outre l'entrepôt de Saint-Jérôme, Costco ne possède que deux autres entrepôts dotés de postes d'essence au Canada. Ils sont situés en Colombie-Britannique où elle a d'autre part choisi de ne pas doter 9 de ses 11 entrepôts de postes d'essence.

Outre le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique, Costco possède des entrepôts dans 6 autres provinces canadiennes et aucun de ces entrepôts ne dispose de poste d'essence.

En réalité, la règle commerciale de Costco ne vise pas à doter ses entrepôts canadiens de postes d'essence puisque seulement 3 des 63 entrepôts canadiens disposent de pareilles installations.

Il faut donc prendre avec un grain de sel l'affirmation de Costco qui prétend vouloir faire changer la Loi québécoise pour réaliser « son projet de doter d'une station service chacun de ses 15 entrepôts au Québec ». Il s'agit d'une affirmation intenable en regard des choix commerciaux que Costco fait sur le territoire canadien.

### **Ce que Costco ne dit pas aux pétitionnaires**

Le texte de la pétition déposée aujourd'hui omet de préciser que les prix de l'essence à Saint-Jérôme sont parmi les moins élevés au Québec. Bien plus, la marge des détaillants y est parmi les plus faibles de toutes celles du Québec. Quant aux effets de la Loi sur la Régie de l'énergie, ils sont bénéfiques pour les consommateurs du Québec puisque la diversité d'entreprises que favorise la loi augmente la saine concurrence. À titre d'exemple, les consommateurs de Montréal paient leur essence hors taxes

moins cher que ceux de Toronto, alors que l'Ontario ne dispose pas d'une loi de même nature que celle du Québec.

Enfin, madame Marcotte a souligné que Costco omet de préciser que, aux États-Unis, elle fait affaire dans des États qui disposent de pareilles lois dont se sont d'ailleurs inspirés les législateurs québécois.

-30-

Source : Sylvie Boivin (514 ) 355-9600  
Informations : Sonia Marcotte